

HONORAIRES DE TRANSACTION*

Prix de vente Honoraires inclus	Pourcentage TTC du prix de vente
< 50 000€	Forfaits**
de 50 001€ à 100 000€	9%
de 100 001€ à 150 000€	8%
de 150 001€ à 300 000€	7%
de 300 001€ à 600 000€	6%
au-delà de 600 001€	5%

* Nos honoraires sont à la charge du vendeur excepté dans le cas de successions

** Pour toutes transactions dont le prix de vente se situe entre 0€ et 25 000€, les honoraires seront forfaitisés à 3 500€TTC. Pour les transactions dont le prix de vente se situe entre 25 001€ et 50 000€, les honoraires seront forfaitisés à 5 000€TTC.

HONORAIRES DE LOCATION

La rémunération des personnes qui se livrent ou prêtent leurs concours à l'établissement d'un acte de location d'un immeuble appartenant à autrui est partagée pour moitié entre le bailleur et le locataire. Nos honoraires sont de 11.66% HT + TVA (20 %) soit 14 % TTC (frais état des lieux inclus), dans la limite des plafonds de la Loi ALUR 10€/m² pour les visites, la constitution du dossier et rédaction du bail et 3€/m² pour l'établissement de l'Etat des lieux d'entrée. Taux applicable sur le montant du loyer annuel hors charges. Seul l'état des lieux par huissier à la demande d'une des parties peut être facturé en supplément. Honoraires toutes taxes comprises d'entremise et de négociation dus à la signature du bail : Forfait fixe de 15 € à la charge exclusive du bailleur.